

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE NEUVE-ÉGLISE

Arrondissement
de Sélestat-Erstein
Nombre de Conseillers
élus : 15

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 04 novembre 2025 à 19 heures 00
Convocation transmise par voie dématérialisée aux conseillers
municipaux le 30 octobre 2025, affichée en Mairie le 30 octobre 2025.

Conseillers en fonction :
13

Sous la présidence de M. Alexandre KRAUTH, Maire

Conseillers présents :
11

Membres présents : Mmes LUTZ Hélène, MATHIEU Françoise, VILLAUMÉ Anne,
WIOLAND Emilie (*arrivée en cours de séance, à compter du point n°6*),
MM. BURRUS Mathieu, DIETZ Thierry, MARCOT Yves, MASSON Marc,
SCHILLINGER André, STRENG Pierre.

Membres absents : M. Jérôme MATHIEU,
M. Lionel RIOU.

Les membres du conseil municipal forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. le Maire fait lecture de l'ordre du jour qui s'établit comme suit :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 septembre 2025
3. Communications du Maire
4. Redevance d'occupation du domaine public (rodp) provisoire pour les chantiers d'électricité
5. Désignation d'un référent EESH (espèces à enjeux pour la santé humaine)
6. Trame Verte et Bleue : validation de commande de plants de haies
7. Divers

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Vu les articles 2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne M. Marc MASSON, secrétaire de séance.

2. Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 23 septembre 2025

Le compte-rendu de la séance du 23 septembre 2025 est adopté à l'unanimité des conseillers présents.

3. Communications du Maire

Dans le cadre des délégations du conseil municipal consenties au maire, M. Alexandre KRAUTH communique à l'assemblée les mesures prises depuis le dernier conseil municipal, à savoir :

Droit de préemption urbain : renonciation au droit de préemption de la commune pour la maison située en section 1 parcelle 161 (1 are 94) – 6 rue de la Chapelle.

4. Redevance d'occupation du domaine public (rodp) provisoire pour les chantiers d'électricité

M. le Maire tient à informer les membres présents que les articles R2333-105-1 R2333-105-2 et R2333-108, du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ainsi que les décrets n° 2015-334 du 25 mars 2015 et n° 2023-797 du 18 août 2023, fixent le régime des redevances dues aux communes, EPCI, syndicats mixtes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport/de distribution d'électricité et aux canalisations particulières d'énergie électrique.

Il propose au conseil municipal :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport/de distribution d'électricité ;
- d'en fixer le mode de calcul, conformément à la partie réglementaire du CGCT, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire ;
- de revaloriser ladite redevance chaque année, pendant toute la durée des chantiers, en fonction de l'évolution de l'indice d'ingénierie, mesurées au cours des douze derniers mois précédant la publication de l'indice connu au 1^{er} janvier de l'année N, ou tout autre indice qui viendrait à lui être substitué et de pendant.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport/ de distribution d'électricité. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

5. Désignation d'un référent EESH (espèces à enjeux pour la santé humaine)

Sur demande de Monsieur le Préfet du département, conformément au plan d'actions régional «Espèces à Enjeux pour la Santé Humaine 2024-2026», il est demandé aux communes de procéder à la désignation d'un référent EESH.

Les espèces concernées par ce plan d'action sont les suivantes :

- celles dont la prolifération constitue une menace pour la santé humaine listée par le code de la santé publique (3 espèces d'ambrosie, les processionnaires du chêne et du pin),
- d'autres espèces représentant des enjeux locaux pour la santé humaine comme la berce du caucase, le datura, le moustique-tigre, les tiques et les punaises de lit.

Le référent territorial fait référence à l'article R1338-8 du Code de la santé publique et son rôle est de :

- repérer la présence de ces espèces,
- participer à leur surveillance,
- informer les personnes concernées des mesures à mettre en œuvre pour prévenir l'apparition de ces espèces ou pour lutter contre leur prolifération en application de l'arrêté préfectoral mentionné à l'article R.1338-4,
- veiller et participer à la mise en œuvre de ces mesures,
- en cas de non-application ou d'application insuffisante de ces mesures, les référents territoriaux informent les autorités exécutives des collectivités territoriales dont ils relèvent.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal désigne Mme Anne VILLAUMÉ comme référent EESH pour la commune de Neuve-Église/Hirtzelbach.

6. Trame Verte et Bleue : validation de commande de plants de haies

M. le Maire présente à l'assemblée la proposition de plants pour la création de haies. La commune peut bénéficier à ce titre d'une subvention au nom de la Trame Verte et Bleue.

Après lecture des plants proposés, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la liste présentée pour un montant total maximum de 350 €.

La récupération des plants, prévue entre décembre 2025 et mai 2026, sera à la charge de la commune ainsi que la plantation.

7. Divers

M. le Maire informe l'assemblée :

- Démission de l'ouvrier communal (5h par semaine). M. le Maire contactera l'entreprise en charge des espaces verts pour une nouvelle répartition des tâches de travail avec l'autre ouvrier communal.
- Projet d'extension de l'ASA Altenberg. L'enquête publique aura lieu du 17 novembre 2025 au 19 décembre 2025. Des permanences auront lieu en mairie de Neuve-Église le mardi 25 novembre de 9h à 11h et le vendredi 05 décembre de 15h à 17h.
- Comptes-rendus des réunions :
 - PETR commission mobilités du 21 octobre 2025,
 - conférence des maires de la vallée de Villé du 27 octobre 2025 (frelon asiatique),
 - communauté des communes de la vallée de Villé : atelier et climat du 07 octobre 2025.
- Point sur le projet d'école intercommunale : demande de subventions en cours.
- Sollicitation de la commune pour la création de jardins familiaux/ouvriers sur le ban communal.

Sont également évoqués les sujets suivants par les conseillers municipaux :

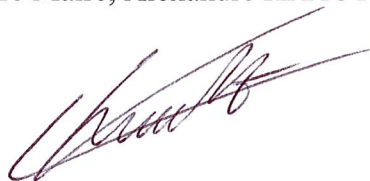
- Les sentiers : sentier «Barbara» (entretien à prévoir), réouverture d'anciens sentiers.

- Fête de la St Nicolas le 06 décembre 2025 (fermeture de la rue de l'église de midi à minuit ce jour-là).
- Informatique de l'école et formation Intramuros.
- **Dates à retenir :**
 - **Réunion commune-agriculteurs-chasseurs-ONF :** le vendredi 07 novembre 2025 à 19h00
 - **Cérémonie du 11 Novembre 2025 à 09h00.**
 - **Fête des aînés :** le dimanche 18 janvier 2026

Plus aucun point n'étant abordé, la séance est levée à 20h35.

Pour copie conforme,
Neuve-Église, le 12 novembre 2025

Le Maire, Alexandre KRAUTH



Le secrétaire de séance, Marc MASSON

